



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Orianne DELAGUE **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **François :** M. Eric PETIT **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT

**Secrétaire de séance :** M. André AVIS

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. CANAL, M<sup>P</sup>. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, M<sup>J</sup>. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, Y<sup>M</sup>. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

**Mandataires :** Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, J<sup>Y</sup>. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), J<sup>P</sup>. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

**Délibération n°2014/002582**

**Rapport n°5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2014)**

## Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2014)

**Rapporteur** : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant de l'AP : 6 350 000 €
AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »	Montant du CP 2014 : 1 000 000 €
	Montant de l'opération : 11 247, 15 €

### Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°4 « La préservation du patrimoine des bailleurs publics » du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon soutient financièrement les opérations de réhabilitation de logements locatifs publics.

Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2014, en prenant en charge le coût des diagnostics techniques et en participant aux travaux de réhabilitation pour une opération à hauteur de 11 247, 15 €.

Le Plan Climat Energie Territorial du Grand Besançon a été adopté lors de la séance du Conseil de Communauté du 17 février 2012. La rénovation énergétique des parcs privé et public constitue une des actions principales du programme d'actions du PCET 2012-2014 dans le domaine de l'habitat. L'objectif est d'améliorer, en les réduisant, les consommations d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

En application de la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014 et au vu des budgets plus conséquents apportés à partir de 2013 en faveur des opérations de réhabilitation du parc public (1 050 000 € par an pour les années 2013 et 2014 contre 200 000 € en 2012), les critères d'attribution des subventions du Grand Besançon ont été redéfinis dans le cadre de la délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2013.

Dans ce cadre, le soutien financier du Grand Besançon auprès des organismes HLM pour les opérations de réhabilitation du parc locatif public se traduit de la manière décrite ci-après.

### **I. Prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation**

Une aide financière à hauteur de 100 % du coût total des diagnostics (ramené à 85 % pour les études financées par la Région / ADEME dans le cadre de l'appel à projets Effilogis) pour toute opération quelle que soit la localisation, sous réserve de réalisation de futurs travaux de rénovation.

La participation du Grand Besançon porte sur la prise en charge du coût des diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic amiante/plomb, test d'infiltrométrie, étude thermique, phase diagnostic des études de maîtrise d'œuvre, etc.).

L'objectif pour la collectivité est notamment de connaître les caractéristiques techniques du patrimoine et de disposer à l'avenir d'éléments fiables et objectifs en matière de soutien aux travaux de réhabilitation.

## **II. Prise en charge des frais de certification « Patrimoine Habitat »**

Conformément à la convention de partenariat signée avec la société Cerqual Patrimoine, le Grand Besançon prend également en charge 50 % des frais engagés pour la réalisation du Bilan Patrimoine Habitat et la moitié des honoraires de certification « Patrimoine Habitat » réglés par les bailleurs à Cerqual Patrimoine, quelle que soit la localisation des opérations.

## **III. Participation au financement des travaux de réhabilitation**

La participation du Grand Besançon concerne des opérations de réhabilitation complète (travaux de rénovation énergétique, amélioration des logements et des communs, adaptation des logements et accessibilité des bâtiments) quelle que soit leur localisation et pour lesquelles les travaux n'ont pas commencé.

Trois niveaux de subvention, en fonction de la performance énergétique espérée et atteinte après travaux, sont prévus :

- Niveau BBC-Effinergie avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 60 kWhep/m<sup>2</sup>/an : 3 000 € maximum par logement,
- Niveau BBC-Effinergie rénovation avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 96 kWhep/m<sup>2</sup>/an : 2 000 € maximum par logement,
- Atteinte de la classe C, soit une consommation en énergie primaire inférieure à 150 kWhep/m<sup>2</sup>.an (avec un gain minimum de 2 classes) : 1 000 € maximum par logement.

*Pour rappel, les consommations en énergie primaire recouvrent les consommations liées au chauffage, à l'eau chaude sanitaire, aux auxiliaires de chauffage et de ventilation, à la climatisation et à l'éclairage.*

La recherche du niveau BBC-Effinergie rénovation sera souhaitée pour la majorité des opérations de rénovation du parc public. Toutefois, le dernier niveau de subvention (consommation en énergie primaire inférieure à 150 kWhep/m<sup>2</sup>.an) sera accordé pour des opérations dont l'atteinte du niveau BBC entraînerait des surcoûts financiers trop importants et des réalisations techniques trop complexes.

L'octroi de la subvention du Grand Besançon n'est pas conditionné à l'obtention de la certification BBC-Effinergie. Toutefois, le niveau de performance énergétique sera vérifié au regard de l'éventuelle certification ou de l'étude thermique réalisée après travaux (transmission obligatoire des résultats au moment de la demande de versement de l'aide).

De plus, les subventions « Diagnostic » et « Travaux » peuvent être sollicitées et octroyées sur 2 années différentes. Ainsi, une opération peut faire l'objet d'une subvention "Diagnostic" en 2013 puis d'une subvention "Travaux" en 2014.

En contrepartie de cette aide financière du Grand Besançon, il est demandé aux organismes bénéficiaires de prévoir un accompagnement particulier des locataires quant à l'utilisation des logements réhabilités en BBC (accompagnement réalisé par le bailleur, une association de locataires ou autre). L'organisme communiquera à la Communauté d'Agglomération le dispositif et les outils de sensibilisation envisagés et utilisés.

Cette action de sensibilisation des locataires s'inscrit dans un objectif conjoint déployé par les organismes bailleurs, le CCAS, la Ville de Besançon et le Grand Besançon afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétique des ménages face à la hausse continue des prix de l'énergie.

#### **IV. Financement d'une opération de réhabilitation sur l'exercice 2014 (détail en annexe)**

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé pour l'exercice 2014 une participation du Grand Besançon au bénéfice de l'opération suivante (prise en charge coût des diagnostics et participation aux travaux de réhabilitation), d'un montant de **11 247,15 € : Habitat 25** : opération de réhabilitation de 9 logements, situés 8 rue Girardot à Besançon, atteinte de la classe C, avec une consommation en énergie primaire projetée à 115 kWhep/m<sup>2</sup>.an : **2 247,15 € de subvention au titre de la prise en charge des diagnostics techniques et 9 000 € au titre de la participation aux travaux.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2014, pour un montant total de 11 247,15 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le - 7 OCT. 2014

Subventions CAGB pour la réhabilitation de logements locatifs publics  
Conseil de Communauté du 29 septembre 2014

Bénéficiaire	Commune	Adresse	Total Logements OPE	Coût total de l'opération (TTC TVA 10%)	Montant des travaux (TTC TVA 10%)	Perf. Energie Avant Travaux	Perf. Energie Après Travaux	Gain de performance énergétique en %	Diagnostics Techniques	Certification	Travaux	Sous Total aides CAGB en faveur de l'opération
Habitat 25	Besançon	8 rue Girardot	9	604 222 €	577 500 €	329	115	65%	2 247,15 €	0,00 €	9 000,00 €	11 247,15 €
Total logements aidés			9						Sous total Diagnostics Techniques <b>2 247,15 €</b>	Sous total Certification <b>0,00 €</b>	Sous total Travaux <b>9 000,00 €</b>	<b>Total subventions CAGB CC 29/09/2014 11 247,15 €</b>
										soit par logement		1 249,68 €